

4 FANTASTIQUES
Société civile immobilière au capital de 1 200 euros
Siège social : 2 impasse des Clesles, 10440 LA RIVIERE DE CORPS

Les soussignés :

- Monsieur Maxime BOUSSES,
Demeurant 11 chemin des Granges, 10440 LA RIVIERE DE CORPS
- Monsieur Adrien LE LEUCH,
Demeurant 19 Rue Jean-Baptiste Charcot, 10450 BREVIANDES
- Madame Lucie LENGELLE,
Demeurant 2 impasse des Clesles, 10440 LA RIVIERE DE CORPS
- Monsieur Alexis RACINE,
Demeurant 2 impasse des Clesles, 10440 LA RIVIERE DE CORPS

agissant en qualité de seuls associés de la société 4 FANTASTIQUES, société civile immobilière au capital de 1 200 euros, dont le siège est 2 impasse des Clesles, 10440 LA RIVIERE DE CORPS,

Après avoir exposé qu'une société a été constituée entre eux aux termes d'un acte sous signature privée en date du 11 septembre 2025,

Nomment en qualité de gérants de la Société pour une durée illimitée

- **Monsieur Maxime BOUSSES**
Né le 20 mars 1988 à TOULOUSE (31),
De nationalité française,
Demeurant 11 chemin des Granges, 10440 LA RIVIERE DE CORPS,
- **Monsieur Adrien LE LEUCH**
Né le 05 avril 1989 à COURCOURONNES (91),
De nationalité française,
Demeurant 19 Rue Jean-Baptiste Charcot, 10450 BREVIANDES,
- **Madame Lucie LENGELLE**
Née le 04 octobre 1986 à COMPIEGNE (60),
De nationalité française,
Demeurant 2 impasse des Clesles, 10440 LA RIVIERE DE CORPS,
- **Monsieur Alexis RACINE**
Né le 02 novembre 1989 à ROUEN (76),
De nationalité française,
Demeurant 2 impasse des Clesles, 10440 LA RIVIERE DE CORPS,

Les gérants disposent, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Paraphe


Paraphe


Paraphe


Paraphe


Monsieur Maxime BOUSSES, Monsieur Adrien LE LEUCH, Madame Lucie LENGELLE et Monsieur Alexis RACINE déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de leur être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer leur mandat.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait par voie de signature électronique

Le 11 septembre 2025

Monsieur Maxime BOUSSES

Signé par :

5CD9B014FB4A48D...

Monsieur Adrien LE LEUCH

Signé par :

E39EB7A9358948E...

Madame Lucie LENGELLE

Signé par :

5200BD002A964CE...

Monsieur Alexis RACINE

Signé par :

2D22D48BD9B9497...